



Site

[Accueil](#)
[Actualités du site](#)
[Actualités santé](#)
[sécurité](#)
[Agenda](#)
[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)

Association

[Espace adhérents](#)
[Présentation de l'association](#)
[Contact](#)
[Adhérer](#)

Fiches

[Fiches de métiers](#)
[Fiches de SMR](#)
[Fiches de risques](#)
[Fiches de postes](#)
[Fiches d'entreprises](#)
[Fiches médico-administratives](#)

Notes d'information

[Fiches conseils](#)
[Dépliants d'information](#)
[Rappels code du travail](#)

Législation

[Actualités juridiques](#)
[Documentation juridique](#)

Documentation

[Bibliographie - Documents](#)
[Evaluation des risques](#)
[Liens utiles](#)

Forum

[Forum](#)

Embouteilleur de vins

FICHE METIER BOSSONS FUTE N°170

ROME : [H3301](#) CITP-08 : 8183 INSEE : [628g - 676e](#)

1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

- ▶ Ouvrier de l'embouteillage, opérateur à l'embouteillage, ouvrier de chai, conducteur de machine à étiqueter, conducteur de machine à emballer.

2. DEFINITION

- ▶ L'opérateur à l'embouteillage assure la mise du vin en bouteille, son identification et son conditionnement.

3. FORMATION - QUALIFICATION

- ▶ L'emploi est accessible sans qualification ou avec un formation de niveau V.

4. ACTIVITE PRINCIPALE

4.1. LIEUX D'ACTIVITE

- ▶ En chais ou en entrepôts de vinification ; l'opérateur peut travailler sur une chaîne fixe ou dans un camion itinérant.

4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

- ▶ Assurer les réglages simples des machines, les mises en marche, les arrêts, les approvisionnements
- ▶ Alimenter les machines et pour cela :
 - Déhouser le film plastique des palettes de bouteilles vides
 - Approvisionner manuellement ou automatiquement le tapis roulant en bouteilles
 - Surveiller les différentes étapes de la chaîne de remplissage :
 - rinçage sous pression (1,5 bars) des bouteilles à l'eau froide filtrée
 - égouttage
 - remplissage (tireuse)
 - capsulage
 - sertissage
 - étiquetage
 - filmage
 - Approvisionner en bouchons ou en capsules, en étiquettes, en colle, en collerettes
 - Réaliser à la main ou surveiller la mise en carton
 - formage des cartons
 - marquage des cartons
 - mise en carton des bouteilles
 - fermeture et collage
 - palettisation des cartons
 - filmage des palettes
 - Approvisionner le poste en cartons, colle, agrafes, film
- ▶ Contrôler la qualité des opérations réalisées : niveaux de remplissage, positionnement des étiquettes...

- ▶ Détecter les incidents et les corriger ou faire appel à la personne compétente pour les régler
- ▶ Nettoyer les machines après usage

4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- ▶ Machine-outils nécessaires aux différentes opérations

4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

- ▶ Vins de différentes appellations et qualités, bouteilles en verre, bouchons en liège, capsules métallique, colles, étiquettes en papier

4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

- ▶ Travail isolé ou au sein d'une petite équipe

4.6. EXIGENCES PARTICULIERES

- ▶ Avoir un état de santé compatible avec les exigences du poste (manutention, postures contraignantes, travail en extérieur...)
- ▶ Faire preuve d'une vigilance continue
- ▶ Réagir rapidement et efficacement aux anomalies et dysfonctionnement
- ▶ Transmettre de façon précise et exhaustive les données
- ▶ Porter une tenue de travail et des équipements de protection individuelle

4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES

- ▶ Sous réserve d'en avoir les capacités professionnelles l'emploi peut être accessible à des travailleurs présentant certains types de handicaps moyennant des adaptations : surdit -mutit , troubles du langage, maladies chroniques et cancers, certains troubles moteurs.
- ▶ Emploi peu compatible avec la c cit .

5. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- ▶ Utilisation de chariots pour l'approvisionnement des diff rents postes

6. DANGERS

6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ▶ Coupure par bris de verres
- ▶ Contusion par liquides sous pression
- ▶ Lumbago
- ▶ Traumatisme par chute sur le sol ou par chute de la charge

6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- ▶ Travail au froid
- ▶ Risques m caniques li s   l'utilisation des machines
- ▶ **Bruit**
- ▶ **Manutention** variable selon la m canisation des diff rents postes de travail
- ▶ Gestes r p titifs pour l'approvisionnement et le d chargement des postes
- ▶ Station debout prolong e

6.3. AGENTS CHIMIQUES

- ▶ Risque d'intoxication alcoolique et/ou au CO2 en cas de mise en bouteilles dans des locaux pendant les p riodes de vinification

6.4. AGENTS BIOLOGIQUES

- ▶ Surinfection de plaies

6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- ▶ Attention soutenue sur plusieurs postes à la fois
- ▶ Rythme contraint en fonction des machines et des impératifs saisonniers de livraison

7. RISQUES POUR LA SANTE

7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES

7.1.1. REGIME GENERAL

- ▶ [Tableau n°42](#) RG : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels
- ▶ [Tableau n°57](#) RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

7.1.2. REGIME AGRICOLE

- ▶ [Tableau n°39](#) RA : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- ▶ [Tableau n°46](#) RA : Affections professionnelles provoquées par les bruits

7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- ▶ Néant

8. SURVEILLANCE MEDICALE

- ▶ Les salariés exposés au [bruit](#) sont soumis à une surveillance médicale renforcée.

8.1. VISITE MEDICALE

- ▶ Visite d'embauche puis visites annuelles
- ▶ Contrôle visuel, audition, cardio-vasculaire, veineux, ostéo-articulaire

8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

- ▶ Audiogramme en cas d'exposition au bruit (articles [R4431-2](#) et [R4435-2](#) du code du travail)

8.3. VACCINATIONS

- ▶ DTPolio tous les 10 ans conseillé

8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL

- ▶ Néant

8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ Pas de durée réglementaire de conservation du dossier médical mais la prescription en matière de responsabilité médicale est de dix ans à compter de la date de consolidation d'un dommage éventuel.

9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

- ▶ Pas à priori.

10. ACTIONS PREVENTIVES

10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

- ▶ Ambiance thermique (température, hygrométrie) : mesurages à l'aide d'un thermomètre, d'un thermohygromètre...
- ▶ Bruit :
 - Mesurage du niveau d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
 - Valeurs limites d'exposition :
 - niveau d'exposition quotidienne au bruit de 87 db(A)
 - ou niveau de pression acoustique de crête de 140 dB(C)
- ▶ Manutention : analyse de la manutention manuelle au poste de travail

10.2. PREVENTION COLLECTIVE

- ▶ Mécanisation des différentes opérations
- ▶ Mécanisation des transferts d'une étape à l'autre
- ▶ Insonorisation des machines et des locaux
- ▶ Sol anti-dérapant
- ▶ Mise en conformité et respect du calendrier des surveillances périodiques des machines

10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Chaussures/bottes antidérapantes
- ▶ Gants
- ▶ Protections auditives
- ▶ Vêtements chauds

10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- ▶ Formation aux premiers secours

11. REGLEMENTATION

11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ▶ [Arrêté du 4 février 2008](#) prorogeant l'[arrêté du 31 juillet 2003](#) relatif au titre professionnel de conducteur d'installation et de machines automatisées
- ▶ [Arrêté du 16 juillet 2007](#) portant révision de l'[arrêté du 12 février 2004](#) relatif au titre professionnel de conducteur(trice) d'appareils de l'industrie chimique
- ▶ [Circulaire DRT n°6 du 18 avril 2002 prise pour l'application du décret n°2001-1016](#) portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.230-2 du code du travail et modifiant le code du travail. (*fichier pdf 119 Ko*)
- ▶ [Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001](#) portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.230-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).
- ▶ [Loi no 91-1414 du 31 décembre 1991](#) modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (1)
- ▶ [Arrêté du 31 janvier 1989](#) pris en application de l'article R.232-8-4 du code du Travail portant recommandations et instructions techniques que doivent respecter les médecins du travail assurant la surveillance médicale des travailleurs exposés au bruit
- ▶ [Circulaire du 6 mai 1988](#) relative à l'application du décret n°88-405 du 21 avril 1988 relatif à la protection des travailleurs contre le bruit

11.2. RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS DE LA [CNAMTS](#)

- ▶ R195 Machines à conditionner
- ▶ R259 Etablissement d'un plan de circulation sur les lieux de travail
- ▶ R276 Cuves et réservoirs
- ▶ R289 Ensembles mécanisés des installations fixes
- ▶ R298 Risques liés à l'utilisation des palettes. Confection, manutention, stockage
- ▶ R308 Entrepôts, magasins et parcs de stockage. Organisation et exploitation
- ▶ R355 Interventions sur machines

11.3. NORMES

Néant

11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France](#). Brochure n°3029 du J.O.

12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ROME Fichiers de métiers. H3301 Conduite d'équipement de conditionnement. (Pôle emploi) (2009)
- ▶ Classification Internationale Type des professions (CITP-08) : 8183 Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage. ([O.I.T.](#)) (2008)
- ▶ Classification INSEE des professions (PCS 2003) : 628g Ouvriers qualifiés divers de type industriel - 676e Ouvriers non qualifiés divers de type industriel. ([INSEE](#)) (2003)
- ▶ Hygiène des produits alimentaires. Document méthodologique pour l'élaboration des guides de bonnes pratiques d'hygiène. Fascicule de documentation FD V 01-001. Juin 2000. ([AFNOR](#))
- ▶ NOSTA : 650 04 0 Opérateur à l'embouteillage

AUTEURS : Monsieur Bruno Hérault (embouteilleur) (Entreprise Pierre Chainier) (37), Pierrette Trilhe (médecin du travail) (SMT d'Amboise, Bléré, Loches) (37)

DATE DE CREATION : Février 2005

DERNIERE MISE A JOUR : Décembre 2009

Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)